



PAYSAGE

- Caractérisation des paysages réunionnais
- Les valeurs paysagères de l'île
- Des paysages à forte valeur, économique et culturelle, protégés et mondialement reconnus
- Les enjeux par type de paysage

1. Etat de l'environnement

Le paysage réunionnais

La convention Européenne du paysage définit le paysage comme « *une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Caractérisation des paysages réunionnais : une diversité de paysages et des contrastes uniques au monde

La Réunion fait partie de l'archipel des Mascareignes comprenant trois îles : La Réunion, Maurice et Rodrigues. Les écoulements de lave de trois volcans successifs l'ont construite : le Piton des Neiges, éteint depuis 12 000 ans qui culmine à 3 069 m, le Piton des Alizés, dont les traces sont aujourd'hui recouvertes par le Piton de la Fournaise, volcan effusif, qui mesure 2 632 m. Le Piton de la Fournaise est le second volcan le plus actif au monde après le Kilauea à Hawaï.

Les activités volcaniques au fil du temps ont formé une île de 2 512 km². Les reliefs volcaniques associés aux vents humides des Alizés génèrent une grande diversité de climat sur l'île qui façonnent la vie sur le territoire (côte sous le vent, côte au vent). L'île est composée de paysages d'une très grande diversité résultant de ces facteurs climatologiques, mais également géologiques, historiques et humains.

Les paysages de La Réunion sont l'aboutissement de processus évolutifs naturels (3 millions d'années) et/ou artificiels récents (- 500 ans) que l'Atlas des paysages (édition 2012) rassemble en deux ensembles :

1. Les grands paysages naturels spectaculaires des Hauts

Le massif du Piton des Neiges, la Plaine des Cafres et les trois cirques ; le massif du Piton de la Fournaise ; les grandes ravines ; la forêt primaire de Bébou-Bélouve ; les forêts et landes d'altitude.

Cet ensemble coïncide avec le cœur du Parc National et les sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco en 2010 (« Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion »), excepté la Plaine des Cafres, vaste étendue de pâturages et de forêts, de plus en plus prisée par les Réunionnais et les touristes, et qui constitue une porte d'entrée vers le volcan. Les paysages naturels sont stratégiques pour La Réunion en termes d'usage, économiques et d'identité.

2. Les paysages littoraux : plages, lagon, côte sauvage rocheuse

Outre le lagon et les plages de l'Ouest, le littoral réunionnais offre une multitude de paysages, qui tient essentiellement à la géomorphologie, au climat et à la végétation. On rencontre ainsi des plages de sable noir basaltique, des dunes littorales, des côtes rocheuses, des hautes falaises, ainsi qu'un littoral de galets. Le lagon, protégé par les récifs coralliens et ses plages sont un lieu privilégié de baignade et de pique-nique dominical, largement pratiqué par les Réunionnais. La valeur de ces paysages est liée à leur diversité naturelle mais également aux usages de loisirs qui s'y développent. Le tourisme balnéaire, bien que récent à La Réunion est à l'origine de l'attractivité du littoral. Il est surtout développé dans l'Ouest, où l'on trouve les principaux sites de baignade, rares dans l'île. De nombreuses activités de loisirs et sportives s'y développent.

3. Les paysages agricoles

Les paysages agricoles font partie intégrante du cadre de vie réunionnais. En effet, ils occupent les pentes extérieures et les grandes planèzes tout en se mêlant avec les paysages urbanisés. Ce sont les différentes pratiques agricoles et les traditions des populations qui se sont installées successivement à La Réunion, qui ont sculpté des paysages riches et variés de l'île : pentes ouvertes cultivées (canne), champs vivriers diversifiés, îlets, nature jardinée des abords des cases.



Vue des Hauts associant exploitations agricoles et urbanisation

4. Le paysage habité (architectures et jardins créoles, îlets, villages patrimoniaux, nouveaux quartiers paysagers)

Les cases et les jardins créoles par leur architecture spécifique, par leurs multiples couleurs et leur végétation fleurie et ombragée, constituent une valeur paysagère de l'île. Les îlets, petits espaces habités, isolés au fond des cirques témoignent d'un mode de vie plus rude, où l'on doit composer avec la terre et le ciel. De nouvelles opérations invitent à des formes d'habiter contemporaines, respectueuses des modes d'habiter réunionnais.

5. La multitude des sites naturels et culturels

L'île est caractérisée par la multitude de sites culturels et naturels dispersés sur son territoire. Les cascades, étangs, souffleurs, traces du volcan ou encore des anciens domaines, jardins botaniques et les cimetières fleuris font aussi la valeur des paysages réunionnais. Certains de ces sites sont classés ou inscrits, comme c'est le cas de la Ravine Bernica ou de la Grotte des premiers Français pour les sites historiques, du voile la Mariée ou de la ravine Saint-Gilles pour les sites pittoresques.

Des paysages à forte valeur sociale, économique et culturelle, protégés et mondialement reconnus

Les habitants profitent largement de cette diversité de paysages : beauté du cadre de vie quotidien, possibilités d'échappatoire à moindres frais, et facilement accessibles etc. Ces paysages sont aussi une source d'attractivité : touristique, économique (activités loisirs plein air...). Enfin, ils offrent une valeur patrimoniale majeure, à la fois culturelle et naturelle, reconnue de plus en plus dans le monde : la diversité des paysages est aussi issue de la diversité culturelle et ethnique de l'île.

Créé en 2007 pour la préservation du patrimoine naturel et culturel des Hauts de La Réunion, le Parc National de La Réunion se compose de deux zones principales :

- le Cœur, qui couvre 40% de la surface de l'île, où s'applique la réglementation du Parc. Il rassemble l'essentiel des éléments naturels terrestres remarquables et inclut des îlets habités et quelques enclaves cultivées ;
- l'aire d'adhésion définie dans la charte du Parc National approuvé par décret du 21 janvier 2014 qui regroupe l'ensemble des communes ayant volontairement adhéré.

La charte définit le projet du territoire du Parc pour dix ans, à la fois pour le cœur et l'aire d'adhésion. Elle s'articule en cinq enjeux :

1. préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions,
2. inverser la tendance à la perte de biodiversité,
3. valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs,
4. impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts,
5. assurer l'éducation, la sensibilisation et la communication des principes ci-dessus.

Les pitons, cirques et remparts sont inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, pour la beauté spectaculaire de leurs paysages et pour la richesse de la biodiversité qu'ils abritent. Ce classement vient renforcer la valeur des paysages grandioses du cœur de l'île et renforce l'attractivité de l'île.

Les enjeux

Les paysages de La Réunion, plus que tout autre paysage français, sont en évolution constante et sous pression de l'homme. L'histoire de La Réunion, comme celle de ces paysages est récente. L'île a commencé à se former il y a environ 3 millions d'années, et sa colonisation définitive par l'homme date du XVII^{ème} siècle. A cette époque, l'île est encore vierge de tout occupant, totalement couverte de végétation. L'homme inflige alors de profonds bouleversements au milieu naturel et s'affranchit peu à peu de ses contraintes. Ont lieu de grands défrichements qui donnèrent à l'île le statut de *grenier à vivres* des Mascareignes jusqu'en 1853 (blé), puis ce fut l'implantation des caféiers et des épices auxquels ont succédé la canne à sucre et les plantes à parfum. Le rythme de consommation des espaces agricoles a certes baissé au cours des dernières années, pour autant, les surfaces cannières en particulier, continuent de diminuer au profit de l'urbanisation et des zones d'activité. Cette diminution, liée également à l'évolution des pratiques agricoles, a un impact notable sur le paysage.

Parallèlement à l'évolution de l'occupation agricole des sols, on a assisté au développement des zones urbanisées : de quelques habitations, on est passé à la constitution de « villes », puis d'agglomérations, au développement des infrastructures de transport (routes, ponts, chemin de fer...) et à la colonisation des Hauts.

L'urbanisation diffuse est source de mitage des paysages et, parfois, de leur altération profonde. Les zones urbaines, en constant développement, se concentrent sur les mi-pentes et surtout, sur une frange littorale étroite. Cette urbanisation massive dans les bas de l'île a mené à la raréfaction de certains milieux naturels et des paysages associés.

L'urbanisation diffuse empiète sur les espaces naturels et agricoles sans insertion véritable du tissu urbain ; de même que les projets d'aménagement conduits à La Réunion prennent insuffisamment en compte la dimension paysagère.

L'enjeu est d'autant plus fort avec une population réunionnaise qui pourrait atteindre le million en 2050 et un secteur touristique en plein essor (croissance de plus de 27,2% depuis 2010) avec une fréquentation de 534 630 touristes extérieurs en 2018 et un objectif à long terme entre 600 000 touristes et 750 000 touristes à l'horizon 2025 (source Ile de La Réunion Tourisme 2018).

La modification des paysages naturels de La Réunion les rend plus sensibles aux effets du changement climatique : augmentation des températures, modification de la pluviométrie, montée des eaux et renforcement des aléas climatiques. Toutes ces variations auront des impacts principalement en termes d'habitats naturels qui se modifieront ou disparaîtront, favorisant le développement des espèces exotiques envahissantes (EEE). Une sécheresse plus importante (conséquence possible du changement climatique à La Réunion) peut également aggraver les phénomènes de feux de forêts, risque avéré à La Réunion. Les récifs coralliens, particulièrement sensibles au changement climatique ont déjà subi des épisodes de blanchissement importants, causant leur dégradation et les rendant aussi plus vulnérables aux pressions anthropiques auxquels ils sont soumis.

Enjeux par type de paysage

1. La fragilisation des paysages agricoles

L'agriculture est un trait fort du patrimoine de l'île. L'espace occupé par les terres agricoles est assez restreint, du fait du relief. Les pentes sont des espaces souvent marqués par des conflits d'usage. L'enjeu de ces secteurs est donc important, notamment en termes paysagers, dans le sens où les évolutions de l'occupation des sols peuvent radicalement modifier les paysages. Il convient donc d'être particulièrement vigilant aux mutations à venir et d'accompagner les projets le plus en amont possible afin de créer des espaces qui s'intègrent dans le paysage.

Cette fragilisation est liée :

- au mitage et à l'excessive consommation des terres : La raréfaction et la dégradation de paysages agricoles attractifs et structurants entraînent un risque de mutation incontrôlée du paysage. Sur les dernières décennies, la surface d'exploitation de la canne a fortement diminué, passant de 37 860 hectares cultivés en 1987 à 30 900 en 1993, et à 22 664 ha en 2015.
Les activités agricoles peuvent nécessiter des constructions en zones agricoles. Pour autant, l'impact de ces constructions et leur contribution potentielle au mitage des terres agricoles doit être anticipé au moment de la définition du projet.
- à l'évolution des pratiques agricoles (simplification et floutage des paysages, morcellement des terres) pour laquelle des orientations de développement durables sont en cours de définition dans le cadre du projet de Charte du Parc National, et qui associera l'ensemble des communes et les acteurs concernés. Outre l'urbanisation diffuse, l'évolution des pratiques agricoles elles-mêmes fragilise le paysage : le développement des serres, des silos,

des bâtiments d'élevage intensif hors sol, des clôtures (pour l'élevage, voire pour des productions spécialisées), s'ajoutent aux constructions des maisons des sièges d'exploitations isolées dans leurs terres et à la disparition de structures paysagères par intensification mais également le risque d'un développement d'équipements agricoles comme supports de panneaux photovoltaïques (hangars ou serres). L'ensemble de ces éléments contribue à durcir le paysage agricole, à rendre plus rares encore les quelques secteurs cultivés vierges de toute construction. Par ailleurs, ce processus rend floue la différenciation entre espaces urbains ou à vocation urbaine, et espaces ruraux à vocation agricole. Par ailleurs, le développement de l'agriculture intensive, le rassemblement de parcelles agricoles pour de la monoculture contribue à la simplification et à l'uniformisation des paysages agricoles. L'abandon du pâturage dans les savanes de l'ouest contribue à la modification de ces paysages spécifiques.

- à l'érosion des terres et à la pollution des eaux et des sols : Les pratiques agricoles, notamment cultures sur terrains pentus et utilisation d'intrants chimiques, ont des impacts multiples sur le paysage : érosion des terres (transformation des reliefs, sédimentation dans les cours d'eau et le lagon), impact en termes de biodiversité...
- la perte d'une agriculture de proximité : Les pratiques de distribution des productions agricoles à l'ensemble de l'île n'intègrent pas la notion du proximité et de circuit court, au détriment d'une diversification locale de la production, pour des productions spécialisées et intensives.

2. Le durcissement des paysages bâtis

L'architecture se modifie profondément en se « durcissant » : l'utilisation des matériaux évolue au fil des années, de la paille et du bois à la tôle, puis de la tôle au béton.

Outre l'aspect proprement architectural du bâti, le durcissement s'observe plus largement sur le paysage urbain par plusieurs phénomènes : la disparition des quartiers de cases noyées dans leurs jardins remplacés par des immeubles plus massifs et sans végétal d'accompagnement ; l'élargissement des voies pour le passage du trafic routier ; l'aménagement béton des espaces publics ; la transformation des routes en rues avec la création des trottoirs remplaçant les surfaces végétales ; l'encombrement de l'espace public par les voitures, la signalisation ; la disparition des clôtures végétales au profit des murs ; des murs de soutènement disproportionnés ; l'imperméabilisation des cours traditionnellement végétalisés, la raréfaction d'espaces agricoles de proximité ; la création de quartiers fermés sur eux-mêmes ; le manque de prise en compte du végétal dans la conception des espaces publics, trop souvent minéraux, générateurs d'îlots de chaleur ; le manque de place pour l'eau dans la ville (trop systématiquement canalisée, dans des circuits enterrés...).

Le petit patrimoine construit est également touché et disparaît inexorablement (par remplacement, ou par négligence et abandon) du fait de la perte culturelle, sociale et économique. Les cases créoles aussi bien que le petit patrimoine culturel ou quotidien sont touchés.

Aussi l'urbanisation tend à faire disparaître, les espaces de respiration (coupures d'urbanisation) souvent agricoles ou naturelles, qui séparent les bourgs les uns des autres et des sites bâtis (îlets des cirques).

3. La forte prégnance des paysages routiers et d'infrastructures

Les infrastructures de type routier accélèrent la fragmentation des paysages et des entités patrimoniales naturelles. Elles se sont particulièrement développées avec la diffusion et l'étalement de l'urbanisation.

Les constructions et les infrastructures routières accroissent les surfaces d'imperméabilisation et donc l'enjeu en termes de gestion des eaux pluviales. De plus, elles peuvent former des points d'ancrage favorisant l'érosion dans des zones sensibles sur les pentes comme le long de la côte.

Parallèlement, les grandes infrastructures, RN1, RN2 notamment, jouent un rôle essentiel pour la perception des grands paysages des pentes de l'île. De nouvelles infrastructures majeures ont vu le jour ces dernières années avec une forte volonté d'insertion paysagère pouvant même contribuer à la valorisation des paysages, route des Tamarins notamment, projet de Nouvelle Route du Littoral. Le développement à venir d'infrastructures

de transport en commun, et de voies pour les modes doux, qui constituera un pendant nécessaire au mode de transport routier, devra également être pensé en termes d'impact sur le paysage. Les projets de téléphériques urbains envisagés auront un impact fort sur les paysages des zones qu'ils desserviront et leur insertion devra à ce titre être traitée avec soin.

Les nouvelles infrastructures, si elles permettent de nouvelles ouvertures sur le paysage, ont comme conséquence également de favoriser le développement de l'urbanisation (activités notamment) contribuant à la modification renforcée des paysages. A noter que certaines infrastructures peuvent avoir une valeur patrimoniale pour les panoramas ou vues sur le paysage qu'elles permettent, route Hubert Delisle, route de la Montagne, pont de la rivière de l'Est.

4. L'appauvrissement des paysages de nature

L'état de préservation des paysages naturels est globalement bon, mais inégal sur le territoire.

Ainsi, il apparaît de très fortes disparités suivant la zone géographique concernée : une forte opposition se dégage entre les pentes hautes et reliefs intérieurs, presque inhabités et couverts de végétation, les pentes basses et intermédiaires, largement gagnées par l'urbanisation. Les paysages y sont empreints soit d'une activité agricole de longue date qui a fait oublier des paysages naturels plus anciens, le plus souvent très rares (forêt semi-sèche) ou même disparus (savane à lataniers) ; soit de zones urbaines plus ou moins denses, marquées surtout par un essaimage du bâti autour des villes, sur le littoral, proche des pentes basses et mi-pentes.

La rupture des continuités écologiques, notamment entre cœur de parc et littoral contribue à la fragilisation de la biodiversité, et en conséquence, des espaces de nature.

Les espèces exotiques envahissantes, introduites au fil des trois derniers siècles (cf fiche – milieux terrestres), posent aujourd'hui problème puisqu'elles sont responsables de la diminution de la diversité floristique, de la disparition d'espèces et de milieux indigènes, de l'uniformisation des milieux et de la banalisation des paysages naturels.

Le développement d'infrastructures d'accueil d'activités touristiques et sportives contribue également à la transformation des espaces naturels. La fréquentation touristique et la diversification des activités (de la randonnée aux sports extrêmes) multiplient les impacts sur les espaces naturels.

5. La fragilisation des paysages littoraux

Ces paysages sont fragilisés par la gestion non intégrée des zones amont à l'échelle des bassins versant entraînant érosion des terres et pollution des étangs et lagons. La fréquentation touristique des plages et leurs abords ont des conséquences également, dégradation de l'état des coraux, érosion des plages, imperméabilisation des sites. Des projets d'aménagement de ces sites notamment sur la frange littorale boisée de l'Ermitage les Bains intégrant une véritable volonté de restauration des paysages en maintenant l'attrait touristique du site : désimperméabilisation et réintégration d'espèces végétales locales.

6. La dévalorisation des paysages de l'eau douce

Les paysages d'eau douce sont des paysages singuliers qui font continuité à travers les paysages urbains, agricoles et naturels. La prise en compte de l'eau dans sa gestion globale en termes de risque, de ressource et d'assainissement, devrait être un puissant facteur de préservation et de structuration des paysages, notamment en maintenant des espaces inconstructibles et en intégrant des dispositions paysagères aux aménagements techniques entrepris. Les aménagements liés à l'eau pâtissent souvent d'une vision trop strictement utilitariste et préventiviste de l'eau.

7. L'évolution des paysages de l'énergie

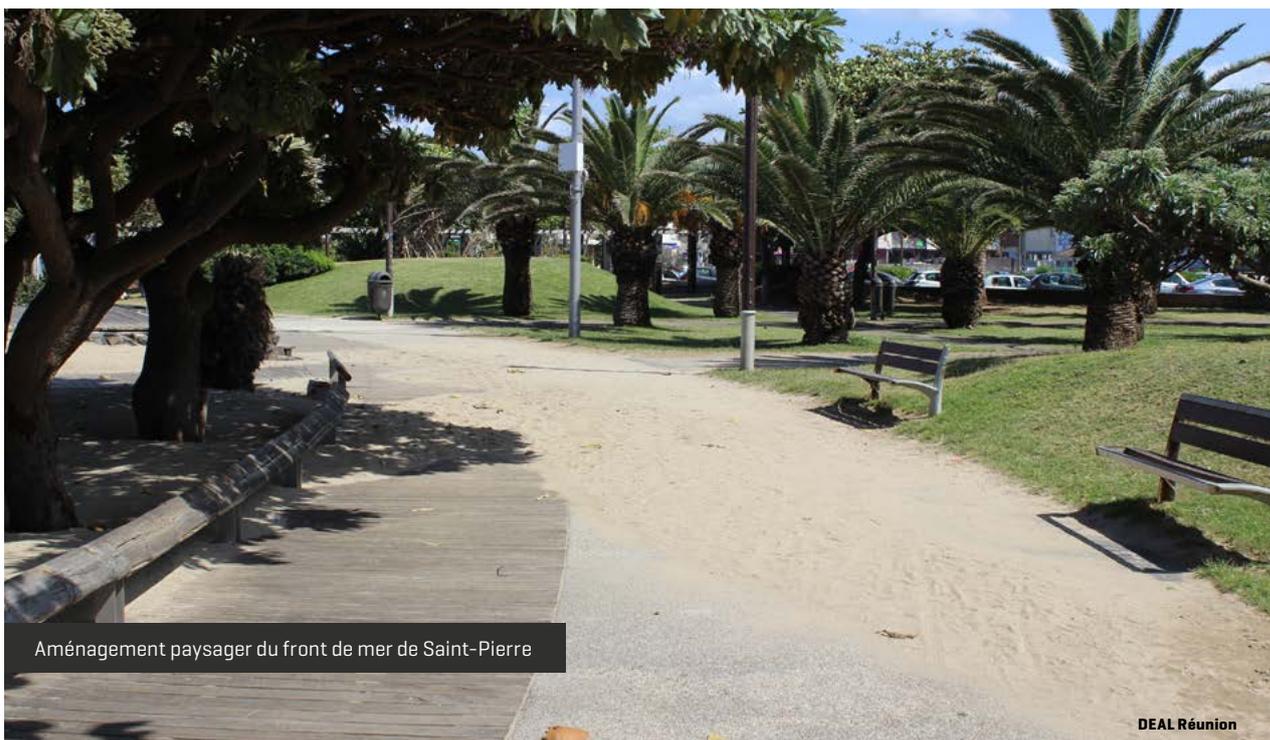
En termes de paysage, la production et la distribution de l'énergie posent surtout problème à l'échelle locale, par la prolifération des lignes électriques basse-tension qui s'ajoutent aux réseaux téléphoniques dans l'espace public des routes et des rues. Les enterrer permet une amélioration paysagère importante pour l'île, non seulement pour sa qualité d'accueil mais également pour améliorer la sécurité de son approvisionnement électrique en soustrayant ces réseaux au risque cyclonique.

L'objectif d'autonomie énergétique nécessite le développement des énergies renouvelables que sont les énergies éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice, marémotrice, et hydraulique ainsi que l'énergie issue de la biomasse, du biogaz de décharge, du gaz des stations d'épuration d'eau usées et du biogaz. Ce développement doit se faire de façon harmonieuse dans le paysage, afin qu'il n'altère ni la qualité du cadre de vie quotidien, ni celle du cadre touristique.

8. Les tendances positives et les opportunités

Sur les dernières années, plusieurs expériences témoignent de la prise en compte croissante de l'enjeu qualitatif dans les opérations locales d'aménagement du territoire insulaire et sont le reflet de plusieurs dispositions globales d'aménagement qui ont émergé récemment : la création du Parc National (2007), l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco (2010), la révision du SAR (Schéma d'aménagement régional), la recherche de transports en commun structurants, la mise en place des intercommunalités et des SCOT, la réalisation des chartes paysagères et architecturales, etc.

On peut observer une amélioration du paysage urbain (exemple de l'aménagement de la place de Saint-Leu qui met en valeur les bâtiments patrimoniaux de la mairie), une amélioration des relations des villes à leur environnement (bord de mer de Saint-Pierre aménagé en promenade par exemple), un accueil du public plus valorisant (exemple du site de la Pointe de Trois-Bassins réaménagé en reculant les voitures du littoral et en créant des cheminements piétonniers). De nouveaux quartiers sont construits en intégrant au cœur de leur conception les enjeux paysagers et d'usage des espaces vert : le quartier Beauséjour à Sainte-Marie, le quartier Ravine Blanche à Saint-Pierre... Le projet Ecocité, projet majeur de développement urbain de l'ouest de l'île avec 35 000 logements prévus à l'horizon 2045, intègre les questions du paysage dans ses axes stratégiques.



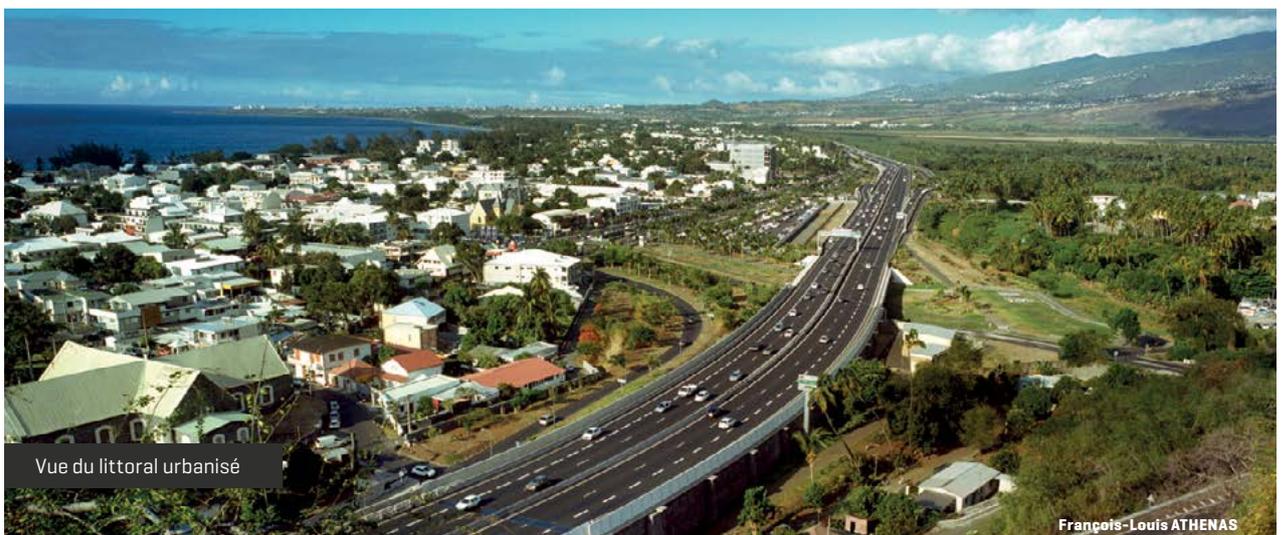
2 - Analyse micro-régionale

Les deux grands ensembles de paysage de La Réunion (intérieure et extérieure) sont soumis à des enjeux fondamentalement différents :

1. La Réunion des Hauts qui correspond pour l'essentiel au périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO connaît des enjeux de préservation voire de restauration des paysages exceptionnels et uniques tout en permettant malgré tout des usages liés aux activités des habitants et aux pratiques sportives et touristiques.



2. La Réunion extérieure des planèzes et du littoral connaît également des enjeux de préservation de certains paysages et sites particuliers. Pour autant, c'est un paysage éminemment plus changeant déjà largement façonné et transformé par l'homme qui connaît des pressions anthropiques (urbanisation, agriculture, infrastructures). Les enjeux principaux portant sur ces espaces sont l'identification et la valorisation des paysages existants, et l'intégration de la dimension paysage dans les projets d'aménagement.



3. Quelles réponses apportées pour le territoire ?

Les évolutions du territoire doivent être réfléchies en amont en intégrant la dimension paysagère. La démarche suivie doit intégrer une analyse paysagère et donc reposer sur la connaissance des paysages dans lequel le projet s'intègre, une prise en compte des enjeux de ces paysages et une conception des actions qui valorisent ces paysages. Cette démarche doit s'appuyer sur les documents pré-existants intégrant la dimension paysagère.

Ces outils de pilotage et d'action sur les paysages réunionnais s'échelonnent en de multiples échelles spatiales, dont trois principales : régionale, intercommunale et communale, et infracommunale.

Documents publics et consultables, ils sont élaborés pour la connaissance et le guidage des projets.

Échelle régionale :

- Atlas des paysages de La Réunion : document qui détaille l'état, les enjeux et les processus en cours pour les 17 unités paysagères définies lors de ce travail collectif que l'on retrouve de manière multiscale.
- Charte du Parc National de La Réunion : documents stratégiques établissant de grandes orientations pour la conservation et la transformation du territoire.
- Stratégie Réunionnaise de la Biodiversité (SRB) : fait état du caractère remarquable des paysages de La Réunion et des possibles menaces qui pèsent sur eux.
- Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et réglementation locale : vise principalement la coordination des acteurs impliqués dans la lutte contre les plantes adventices autour de quatre axes : la prévention, la lutte, la sensibilisation et la gouvernance.
- Schéma d'Aménagement Régional et le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SAR/SMVM) : documents stratégiques établissant de grandes orientations pour la transformation des paysages.

Échelles intercommunale et communale :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plan Local d'Urbanisme (PLU) : déclinés de l'échelle intercommunale et à celle de la commune, intégrant les paysages comme une donnée essentielle. Ce sont des documents qui donnent les principes de base de développement territorial en proposant et/ou imposant des nomenclatures architecturales et des gabarits de construction précis (RAL, etc.), dans l'espace public comme privé.
- Charte paysagère du Territoire de la Côte Ouest (TCO) : permet le diagnostic, les orientations et les actions à développer avec les paysages.
- Plans de Prévention des Risques (PPR) : jouant un rôle de protection des ravines et futurs PPRT sur le site du Port, que l'on retrouve aussi de manière multiscale.

Échelle infracommunale :

- Sites inscrits ou classés : lieux dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...).
- Espaces Naturels Sensibles (ENS) : au nombre de 30 espaces qui couvrent près de 1 850 ha. Ils sont mis en place par le Conseil départemental de La Réunion avec l'appui des communes concernées.
- Labels « Plus beaux villages de France », « Villages Créoles », le village d'Hell-Bourg (commune de Salazie) a reçu le label « Les Plus beaux villages de France ». Par ailleurs, une démarche originale a été mise en œuvre, la démarche Villages Créoles® qui vise à valoriser le territoire touristique rural d'exception de la Réunion. Le village Entre-Deux bénéficie de ce label, au même titre que quinze autres villages.

Bibliographie

Documentaires :

Conseil régional de la Réunion, 2019, Schéma d'Aménagement Régional [SAR] – Schéma de mise en valeur de la Mer [SAR-SMVM]

DEAL, Réunion, Agence Folléa-Gauthier, 2012, Atlas de paysages de la Réunion : www.atlasdespaysages-lareunion.re

Parc national de la Réunion, 2018, Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion

CAUE, Réunion, 350 ans d'architecture à l'île de la Réunion, édition CAUE

CAUE, Réunion, Une île de(s) paysage(s). édition CAUE

La Réunion, 1950 – René Vaillant, édition Alizé

Conseil général, 1996, Table ronde sur la filière canne, livre vert, édition du Conseil général

Cartographiques :

INSEE & Université de la Réunion, 2018 - 2019, ATLAS DE LA RÉUNION

Photographiques :

DEAL, Réunion, Frog974, Observatoire Photographique de la Réunion

Pour aller plus loin :

Atlas des paysages : www.atlasdespaysages-lareunion.re

Observatoire régional du tourisme : observatoire.reunion.fr

Parc national de La Réunion : www.reunion-parcnational.fr/fr

Directeur de la publication : Philippe GRAMMONT, directeur de la DEAL de La Réunion

Réalisation et rédaction : DEAL Réunion – 2 rue Juliette Dodu 97400 Saint-Denis

Tél : 0262 40 26 26 – Mél : deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr – www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Création graphique : studio [Blue room](#) © Deal 2021